

## FICHES DE DONNEES DE SECURITE LYRECO AIR DUSTER 520ML/200MLNET

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	LYRECO AIR DUSTER 520ML/200MLNET
Numéro du produit	2,974,931,ZP
Identification interne	AHFC200LYR_EU; AHFC200LYR_EE; AHFC200LYR_FE

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Office Equipment Cleaning Product
Utilisations déconseillées	Nous n'avons actuellement pas d'informations sur les utilisations identifiées. Elles seront ajoutées à la présente fiche de sécurité lorsque disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	LYRECO Rue du 19 mars 1962, F-59770 MARLY FRANCE
-------------	---

+33 (0) 3 27 23 64 00

msds@lyreco.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	+33 (0) 3 27 23 64 00 This number is serviced during office hours only
--------------------------	--

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification

Dangers physiques           Aerosol 1 - H222, H229

Dangers pour la santé humaine           Non classé.

Dangers pour l'environnement           Non classé.

Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)           F+;R12.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Pictogramme de danger



Mention d'avertissement           Danger

Mentions de danger           H222 Aérosol extrêmement inflammable.  
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

## LYRECO AIR DUSTER 520ML/200MLNET

<b>Mentions de mise en garde</b>	P102 Tenir hors de portée des enfants.
	P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
	P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
	P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
	P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.
	P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.

### 2.3. Autres dangers

Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

<b>PROPANE</b> <span style="float: right;"><b>60-100%</b></span>		
Numéro CAS: 74-98-6	Numéro CE: 200-827-9	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119486944-21-XXXX
<b>Classification</b> Flam. Gas 1 - H220 Press. Gas	<b>Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)</b> F+;R12	
<b>BUTANE</b> <span style="float: right;"><b>10-30%</b></span>		
Numéro CAS: 106-97-8	Numéro CE: 203-448-7	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119474691-32-XXXX
<b>Classification</b> Flam. Gas 1 - H220 Press. Gas	<b>Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)</b> F+;R12	
<b>ISOBUTANE</b> <span style="float: right;"><b>10-30%</b></span>		
Numéro CAS: 75-28-5	Numéro CE: 200-857-2	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119485395-27-XXXX
<b>Classification</b> Flam. Gas 1 - H220 Press. Gas	<b>Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)</b> F+;R12	

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

<b>Commentaires sur la composition</b>	Les composants non listés sont classés comme non-dangereux ou en concentration trop faible pour être mentionnés.
--	--

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Inhalation</b>	Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer.
<b>Ingestion</b>	Non pertinent.
<b>Contact cutané</b>	Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Consulter un médecin si une gêne persiste.

## LYRECO AIR DUSTER 520ML/200MLNET

**Contact oculaire** Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une gêne persiste.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Inhalation** Les vapeurs à fortes concentrations sont anesthésiantes. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Mal de tête. Fatigue. Vertiges. Dépression du système nerveux central.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Indications pour le médecin** Traiter en fonction des symptômes.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Eteindre l'incendie avec les moyens suivants: Powder. Agents chimiques en poudre, sable, dolomie, etc.

**Moyens d'extinction inappropriés** Ne pas utiliser d'eau, si vous pouvez l'éviter.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers particuliers** Le produit est inflammable. Chauffer peut engendrer des vapeurs inflammables. Les conteneurs peuvent éclater violemment ou exploser à la chaleur, à cause d'une montée en pression excessive.

**Produits de combustion dangereux** Oxydes de carbone. Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

### 5.3. Conseils aux pompiers

**Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie** Containers close to fire should be removed or cooled with water. Utiliser de l'eau pour maintenir froids les conteneurs exposés à l'incendie et disperser les vapeurs.

**Equipements de protection particuliers pour les pompiers** Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Ne pas respirer les vapeurs.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Eviter tout rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** Eliminer toute source d'inflammation. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Prévoir une ventilation suffisante.

### 6.4. Référence à d'autres sections

## LYRECO AIR DUSTER 520ML/200MLNET

**Référence à d'autres sections** Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Voir Section 11 pour de plus amples informations sur les dangers pour la santé. Le produit contient une substance qui est dangereuse pour les organismes aquatiques et qui peut entraîner des effets néfastes à long terme sur le milieu aquatique. Voir Section 12 pour de plus amples informations sur les dangers écologiques. Collecter et éliminer le déversement comme indiqué en Section 13.

### SECTION 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Précautions d'utilisations** Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Éviter tout déversement. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Prévoir une ventilation suffisante. Éviter l'inhalation de vapeurs. Utiliser un appareil de protection respiratoire homologué si la contamination dans l'air est au dessus du niveau acceptable. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Gaz ou vapeurs corrosives et toxiques.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Précautions de stockage** Bombe aérosol : ne doit pas être exposé aux rayons directs du soleil ou à des températures supérieures à 50°C.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Valeurs limites d'exposition professionnelle

##### **BUTANE**

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 800 ppm 1900 mg/m<sup>3</sup>

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques appropriés** Toute manipulation doit avoir lieu uniquement dans des zones bien ventilées. Prévoir une aspiration générale et locale suffisante. Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants.

**Protection des yeux/du visage** Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Sauf si l'évaluation indique qu'un degré de protection élevé est requis, porter la protection suivante: Lunettes de sécurité bien ajustées. EN166

**Protection des mains** Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Il est recommandé que les gants soient faits des matériaux suivants: Caoutchouc nitrile. Gloves should conform to EN374

**Autre protection de la peau et du corps** Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact avec le liquide et tout contact prolongé ou répété avec la vapeur. Porter les vêtements appropriés pour prévenir toute contamination cutanée.

## LYRECO AIR DUSTER 520ML/200MLNET

<b>Mesures d'hygiène</b>	Utiliser la sécurité intégrée pour réduire la contamination de l'air à des niveaux d'exposition admissibles. Prévoir une fontaine oculaire. Ne pas fumer dans la zone de travail. Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
<b>Protection respiratoire</b>	Aucune recommandation particulière. Une protection respiratoire doit être utilisée si la contamination de l'air dépasse les valeurs limites d'exposition professionnelle recommandées. Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. Porter un appareil de protection respiratoire équipé de la cartouche suivante: Filtre à gaz, type A2. EN14387

### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>	Aérosol. Liquide.
<b>Couleur</b>	Incolore.
<b>Odeur</b>	Caractéristique.
<b>Point d'éclair</b>	-40°C (Coupelle fermée).
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	: 1.8
<b>Solubilité(s)</b>	Insoluble dans l'eau.
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	410/580°C

#### 9.2. Autres informations

<b>Autres informations</b>	None.
----------------------------	-------

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

<b>Réactivité</b>	Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.
-------------------	--

#### 10.2. Stabilité chimique

<b>Stabilité chimique</b>	Stable à température ambiante normale.
---------------------------	--

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Non disponible. Ne polymérisera pas.
---	--------------------------------------

#### 10.4. Conditions à éviter

<b>Conditions à éviter</b>	Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation.
----------------------------	--

#### 10.5. Matières incompatibles

<b>Matières incompatibles</b>	Oxydants puissants. Acides forts. Bases fortes.
-------------------------------	---

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Un feu créé : Vapeurs/gaz/fumées de : Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO2).
--	---

### SECTION 11: Informations toxicologiques

## LYRECO AIR DUSTER 520ML/200MLNET

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

**Information générale** Pas de danger spécifique pour la santé connu.

### SECTION 12: Informations écologiques

**Écotoxicité** Pas considéré comme dangereux pour l'environnement.

#### 12.1. Toxicité

**Toxicité aiguë - poisson** Aucune information requise.

**Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques** Aucune information requise.

**Toxicité aiguë - plantes aquatiques** Aucune information requise.

**Toxicité aiguë - microorganismes** Aucune information requise.

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** Pas de données disponibles sur la dégradabilité de ce produit.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Bioaccumulative potential** Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité** Le produit contient des substances volatiles qui peuvent se répandre dans l'atmosphère.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Ce produit ne contient aucune substance classée PBT or vPvB.

#### 12.6. Autres effets néfastes

**Autres effets néfastes** Le produit contient une substance ou des substances qui contribueront au réchauffement climatique (effet de serre).

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Méthodes de traitement des déchets** Ne pas percer ou incinérer de conteneurs vides à cause du risque d'explosion. Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

### SECTION 14: Informations relatives au transport

**Général** Ce produit est emballé en conformité avec les dispositions quantité limitée de CDGCPL2, ADR et à IMDG. Ces dispositions permettent le transport d'aérosols de moins de 1 litre emballés dans des cartons de moins de 30kg brut d'être exemptés de contrôle à condition qu'ils soient étiquetés conformément aux exigences du présent règlement pour montrer qu'ils sont transportés en quantité limitée. Aérosols pas emballés doit montrer

#### 14.1. Numéro ONU

**N° ONU (ADR/RID)** 1950

**N° ONU (IMDG)** 1950

## LYRECO AIR DUSTER 520ML/200MLNET

N° ONU (ICAO) 1950

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition (ADR/RID) AEROSOLS

Nom d'expédition (IMDG) AEROSOLS

Nom d'expédition (ICAO) AEROSOLS

Nom d'expédition (ADN) AEROSOLS

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID 2

Risque subsidiaire ADR/RID

Etiquette ADR/RID 2.1

Classe IMDG 2.1

Etiquette IMDG

Classe/division ICAO 2.1

Risque subsidiaire ICAO

Etiquettes de transport



### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID) N/A

Groupe d'emballage (IMDG) N/A

Groupe d'emballage (ICAO) N/A

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS F-D, S-U

Code de consignes d'intervention d'urgence

Numéro d'identification du danger (ADR/RID)

Code de restriction en tunnels (D)

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

## SECTION 15: Informations réglementaires

## LYRECO AIR DUSTER 520ML/200MLNET

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

<b>Réglementations nationales</b>	The Chemicals (Hazard Information and Packaging for Supply) Regulations 2009 (SI 2009 No. 716). Control of Substances Hazardous to Health Regulations 2002 (as amended). The Aerosol Dispensers Regulations 2009 (SI 2009 No. 2824).
<b>Législation UE</b>	Directive 2000/39/CE de la Commission du 8 juin 2000 relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif en application de la directive 98/24/CE du Conseil concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail, amendée. Décision de la Commission 2000/532/CE amendée par la décision 2001/118/CE établissant une liste de déchets et de déchets dangereux en application de la directive 75/442/CEE du Conseil relative aux déchets et de la directive 91/689/CEE et amendements relative aux déchets dangereux. Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé. Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.
<b>Document d'orientation</b>	
<b>Autorisations (Règlement 1907/2006 Titre VII)</b>	Aucune autorisation spécifique n'est connue pour ce produit.
<b>Restrictions (Règlement 1907/2006 Titre VIII)</b>	Aucune restriction d'usage spécifique n'est connue pour ce produit.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

### **SECTION 16: Autres informations**

<b>Publié par</b>	David Bray
<b>Date de révision</b>	15/05/2015
<b>Révision</b>	2
<b>Numéro de FDS</b>	13255
<b>Phrases de risque dans leur intégralité</b>	R12 Extrêmement inflammable.
<b>Mentions de danger dans leur intégralité</b>	H220 Gaz extrêmement inflammable. H222 Aérosol extrêmement inflammable. H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.